



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau de la Sécurité et de la Communication
Mission ERP

Sous-préfecture de Lens

La Sous-préfète de LENS
à
Monsieur le Maire
Service urbanisme
- LENS -

PROCES-VERBAL
de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de LENS
- Réunion du 21 mai 2026 -

COMMUNE : LENS
Etablissement : Association La Plume du Savoir

Adresse : 56 RUE GALILEE 62300 LENS

PETITIONNAIRE : SCI AMF MOULAY-DRISS

- 1) La présente étude est relative à l'aménagement d'une salle de classe dans un local existant.
- 2) Après travaux, l'occupation des locaux sera la suivante : Implanté au Rez de chaussée d'un bâtiment en R+1, cet établissement comprend une salle de classe de 33 m², un local de pause et un sanitaire.
- 3) Effectif et classement :
Activités : Formation type R.
L'effectif du public est déterminé en fonction : article PE 3 de l'arrêté du 22 juin 1990 - Déclaratif
Public : 10 personnes + Personnel : 2 personnes
Sont assujettis aux seules dispositions des articles PE 4 § 2 et 3, PE 10 B, PE 24 § 1, PE 26 § 1 et PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990, s'ils reçoivent au plus 19 personnes constituant le public.
- 4) Mise en sécurité des personnes en situation de handicap : Afin de garantir l'évacuation de chaque niveau de construction en tenant compte des différents types et situations de handicap, le maître d'ouvrage s'est engagé à retenir les solutions techniques ou équivalentes suivantes : Etablissement en rez-de-chaussée, pas d'évacuation différée (prescription 2).
- 5) **Dossier sécurité produit par le maître d'ouvrage :**

Isolement/Implantation : Implanté dans un bâtiment en R+1 avec une façade accessible desservie par la voie publique et non assujetti à l'isolement par rapport aux tiers.

Construction : Construction traditionnelle.
Aménagements intérieurs respect de l'article PE 13 (articles AM).

Dégagements : Une sortie d'une unité de passage.

Ventilation/Désenfumage : Sans objet.

Électricité/Éclairage : Conforme aux normes et règlements.



Chauffage : Electrique.

Locaux à risques particuliers : Sans objet.

Moyens de secours : 1 extincteur à eau pulvérisée 6 Litres + 1 extincteur appropriés aux risques + Alarme incendie de type 4, pas de notion sur la perceptibilité (prescription 3) + Alerte par téléphone urbain + Consigne de sécurité + Plan d'intervention, non renseigné (prescription 4) + Formation du personnel, non renseigné (prescription 5) + DECI assurée par : PEI N°624980265 conforme situé à moins de 200m (données GEOCONCEPT au moment de l'étude).

La Commission classe l'établissement comme suit :

Type	: R	Catégorie : 5ème	<u>AT062.498.26.00024</u>
Type(s) secondaire(s)	:		

La Commission s'est réunie ce jour afin d'examiner le projet.

Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les règles de sécurité incendie.

Suite à l'examen du dossier, la commission émet :

Avis Favorable au projet

Par ailleurs, je vous rappelle :

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation ERP recodifié par le décret n°2021-872 du 30/06/2021, je vous serais obligé de bien vouloir notifier le présent avis et de veiller au respect des prescriptions ci-après :

Rappels réglementaires :

- **Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-3 :**
La liste des prescriptions édictées n'est pas exhaustive, elle ne dispense pas le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur de l'établissement du respect intégral des textes de référence précités.
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 13 :**
Veiller à ce que les travaux qui feraient courir un danger quelconque au public ou qui apporteraient une gêne à son évacuation soient effectués en dehors de sa présence.
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 14 :**
Les appareils ou équipements doivent être conformes soit aux normes françaises, soit aux normes européennes harmonisées, soit aux normes ou spécifications techniques d'autres états de l'Union Européenne reconnues conformément à l'article GN 14 du règlement de sécurité.

Prescription(s) liée(s) au projet :


- **Prescription n°1 (liée à l'exploitation), Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-22 :**
Respecter les engagements du maître d'ouvrage dans sa notice de sécurité.
- **Prescription n°2 (liée à l'exploitation), Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 8 :**
Élaborer sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.

- **Prescription n°3** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 27 :
Apposer à l'entrée de l'établissement, un plan schématique, conforme à la norme NFS 60.302, sous forme d'une pancarte indestructible, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Sur ce plan devront figurer l'emplacement des locaux techniques des stockages dangereux, des dispositifs de coupure des fluides et des commandes des équipements de sécurité.

- **Prescription n°4** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 27 :
Instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et l'entraîner à la manœuvre des moyens de secours.
- **Prescription n°5** (liée à l'exploitation), Arrêté du 22 Juin 1990 modifié (Articles PE) - PE 4 :
Faire procéder tous les trois ans (à partir de juillet 2026) en cours d'exploitation, par des techniciens compétents, aux vérifications des installations et équipements techniques suivants :
Les installations de chauffage ;
Les installations électriques ;
Les moyens de secours contre l'incendie ;
L'équipement d'alarme incendie.

Pour la Sous-préfète,
Le Président de la Commission,



André LECOCQ

LENS, le 30/03/2026

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

COPIE

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE
L'IMMOBILIER**

POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE

☎ 03.21.69.08.32

Affaire suivie par Mohamed AIT AHMAD

**SCCDA - Sous-Commission Consultative
Départementale d'Accessibilité**

100 avenue WINSTON CHURCHILL
CS 100007
62022 ARRAS

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Objet : Consultation de services

P.J. en communication : 1 exemplaire du dossier

Déposé par : SCI AMF MOULAY-DRISS - Monsieur Farid BREDAA

Adresse du demandeur : 7 Route de Lille - 62218 LOISON-SOUS-LENS

Dossier n° : AT 062 498 26 00024

Demande reçue le : 23/03/2026

Adresse de la construction : 56 rue GALILEE

Observation du pôle urbanisme :
Historique : aucune AT pour cet immeuble.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le projet susvisé conformément aux articles R. 423-50 et suivants du code de l'urbanisme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans le délai de 2 mois à dater de la réception de la demande jointe, votre service sera réputé émettre un avis favorable sur ladite demande conformément aux articles R. 423-59 et suivants du code de l'urbanisme.

Il conviendra cependant, même dans cette éventualité, de me faire retour de l'exemplaire du dossier communiqué, dans les meilleurs délais afin de permettre au service de terminer l'instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

POUR LE MAIRE,
L'AGENT DELEGUE,



XAVIER HOUIX
DIRECTEUR DELEGUE A LA DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE



PREUVE DE DÉPÔT
D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR

2C 174 823 1411 2



PREUVE DE DÉPÔT

Niveau de garantie R1 R2 R3

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Accès direct à l'information de distribution :

Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (55 € TTC + prix d'un SMS).

Par internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

Par téléphone :

Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

Remplissez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

En cas d'échec, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr

La Poste - SA au capital de 5 364 851 354 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

ÉCOLOGIC

Priorité neutralité carbone

laposte.fr/neutralitecarbone

La Poste agrément n° 830

LRI V23 - PTC 6D - 20181185T01 - 03/22

Ref: 2154

DESTINATAIRE

DDTM62
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

EXPÉDITEUR

NE PAS UTILISER DE TAMPON

VILLE DE LENS
SERVICES : URBA CONSULT
PLACE JEAN JAURES
SP 7
62307 LENS CEDEX
AT 26-24
MAA



AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

TAD

VILLE DE LENS

27 AVR. 2026

2C 174 823 1411 2

Présenté / Avisé le : ARRIVEE COURRIER

Distribué le :

Signature du destinataire

DDTM62
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

AR

RETOUR À :

VILLE DE LENS
SERVICES : URBA CONSULT
PLACE JEAN JAURES
SP 7
62307 LENS CEDEX
AT 26-24
MAA

CS 10007 62022 ARRAS CEDEX

Contre-remboursement

1111111111

ÉCOLOGIC

Priorité neutralité carbone

laposte.fr/neutralitecarbone

La Poste agrément n° 830

LRI V23 - PTC 15B - 20181185T01 - 03/22

AVIS DE RÉCEPTION

Ordre du jour SCCDA du lundi 15 juin 2026

dossiers tacites

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
ARDRES	PC 62 038 26 00008	FAVORABLE		
ARRAS	AT 62 041 26 00029	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la marche de 18 cm de hauteur à l'entrée du bâtiment. Le trottoir a une largeur de 4,30 m. Installation d'une sonnette et d'une rampe amovible
ARRAS	AT 62 041 26 00029	FAVORABLE		
ARRAS	AT 62 041 26 00030	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la marche de 15 cm de hauteur à l'entrée du bâtiment. Le trottoir a une largeur de 1,80 m. Installation d'une sonnette et d'une rampe amovible
ARRAS	AT 62 041 26 00030	FAVORABLE		
ARRAS	PC 62 041 25 00046	FAVORABLE		
ARRAS	PC 62 041 26 00006	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Aménagement d'une rampe intérieure de pente non réglementaire. Aide humaine
ARRAS	PC 62 041 26 00006	FAVORABLE		
AUCHY-LES-MINES	AT 62 051 26 00002	FAVORABLE		F2
BERCK-SUR-MER	AT 62 108 26 00013	FAVORABLE		
BERCK-SUR-MER	AT 62 108 26 00014	FAVORABLE		
BERCK-SUR-MER	PC 62 108 22 00026M02	FAVORABLE		
BREBIERES	AT 62 173 26 00002	FAVORABLE		
CALAIS	AT 62 193 26 00030	FAVORABLE		D2
CALAIS	AT 62 193 26 00031	FAVORABLE		D3
CALAIS	AT 62 193 26 00033	FAVORABLE		
CALAIS	AT 62 193 26 00034	FAVORABLE		
CARVIN	AT 62 215 26 00002	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la rampe de pente non-réglementaire au local vélos

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
CARVIN	AT 62 215 26 00002	FAVORABLE		Dans le cadre de l'Ad'AP 062 041 15 00015 validé le 27/02/2017
COQUELLES	AT 62 239 26 00021	FAVORABLE		
COURCELLES-LES-LENS	AT 62 249 26 00002	FAVORABLE		
CUCQ	AT 62 261 26 00006	FAVORABLE		
DIVION	AT 62 270 26 00003	FAVORABLE		D3
ELEU-DIT-LEAUWETTE	AT 62 291 26 00001	FAVORABLE		D3
ELEU-DIT-LEAUWETTE	PC 62 291 22 00002M02	FAVORABLE		
FAUQUEMBERGUES	AT 62 325 26 00002	FAVORABLE		F2
HENIN-BEAUMONT	PC 62 427 26 00016	FAVORABLE		
HOULLE	AT 62 458 26 00002	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien des 3 marches présentes à l'entrée principale du bâtiment totalisant une hauteur de 64,5 cm. Aménagement d'une entrée secondaire accessible aux PMR
HOULLE	AT 62 458 26 00002	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien d'un passage d'une hauteur de 1,88 m dans le sas d'entrée
HOULLE	AT 62 458 26 00002	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Absence d'espace de manœuvre de porte réglementaire pour l'accès au cabinet d'aisances adapté aux PMR
HOULLE	AT 62 458 26 00002	FAVORABLE		D2
LENS	AT 62 498 26 00024	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00018	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la rampe d'accès de 55 cm à 1,8% de pente à l'entrée du bâtiment, sans espace de manœuvre de porte. Installation d'une sonnette.
LIEVIN	AT 62 510 26 00018	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00019	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00022	FAVORABLE		D2
LILLERS	AT 62 516 26 00004	FAVORABLE		
NIELLES-LES-ARDRES	PC 62 614 26 00001	FAVORABLE		